

Gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale - Bilan des activités de l'exercice 1992 - Régularisation des avances trimestrielles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bilan de l'exercice 1992 de la gestion du stationnement payant et de la fourrière municipale peut se définir de la manière suivante :

- stationnement payant : le nombre de places / jour a été en évolution de + 1,3 % par rapport à 1991. Cela est dû essentiellement à l'effet report de l'extension des places payantes sur Battant en mars 1991,

- fourrière municipale : le nombre de véhicules enlevés a été de 2 244 soit + 63 % par rapport à 1991. Cette augmentation s'explique par la nouvelle politique en la matière adoptée depuis février 1992.

Dans le cadre de la convention qui confie la gestion du stationnement payant et de la fourrière à la Société Via-Stationnement, sont versées trimestriellement sur la base d'un budget prévisionnel, des avances destinées à couvrir les frais d'exploitation de cette gestion.

En fin d'exercice, un bilan est réalisé qui aboutit, le cas échéant, à une régularisation des comptes.

Les dépenses correspondant à la gestion du stationnement payant et de la fourrière se sont élevées pour 1992, respectivement à 2 657 644,13 F TTC et 984 319,51 F TTC se décomposant comme suit :

	Stationnement payant	Fourrière
Frais de personnel	783 887,05 F	555 923,30 F
Entretien	466 300,33 F	
Entretien - location - sous-traitance		250 719,11 F
Marketing	89 506,63 F	
Frais de gestion	69 414,47 F	35 246,13 F
Assistance technique	207 550,00 F	47 440,00 F
Amortissements et frais financiers	1 130 181,37 F	124 723,34 F
Charges exceptionnelles	272,83 F	1 686,56 F
Produits divers venant en diminution des dépenses	- 89 468,55 F	- 31 418,93 F
Totaux	2 657 644,13 F	984 319,51 F

En application des conventions passées avec le gestionnaire, les avances consenties au cours de l'année 1992 se sont élevées à 2 886 000 F TTC pour le stationnement et 946 000 F TTC pour la fourrière.

Il apparaît donc un trop versé en faveur de l'activité stationnement et une insuffisance de provisions pour l'activité fourrière.

C'est pourquoi il convient d'envisager :

- pour l'activité stationnement, un reversement au profit de la collectivité d'un montant de 228 355,87 F TTC,

- pour l'activité fourrière, un versement complémentaire au profit du gestionnaire, d'un montant de 38 319,51 F TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à ouvrir au budget supplémentaire de l'exercice courant les crédits suivants :

- . en recettes : 228 355 F au chapitre 965/3.7339.89068.35000,
- . en dépenses : 38 320 F au chapitre 942.21.632.20000.

M. NACHIN : Je sais qu'on fait le travail et que la fourrière rapporte de plus en plus mais ce que je constate en tant que piéton et Bisontin c'est qu'il y a de plus en plus de voitures qui stationnent sur les trottoirs, dans la Grande Rue, rue de la République et place Saint-Pierre et le soir maintenant, on est obligé de se faufiler entre. Aussi, je dis que c'est l'échec de la politique que vous avez voulu mener, c'est l'échec des engagements qui avaient été pris ici par Gérard JUSSIAUX. Je pense que la fermeture du parking de la Mairie les jours de fête et le dimanche n'est pas non plus une bonne chose car les gens prennent l'habitude, le dimanche, de stationner place Saint-Pierre, et comme il n'y a pas de contrôle de police...

M. LE MAIRE : Il y avait si peu de voitures le dimanche et les jours de fêtes et tellement de places de stationnement en surface libres qu'il ne nous est pas apparu nécessaire de maintenir ouvert ce parking. C'est vrai que par rapport à ce que nous avons indiqué ici il y a à peu un an, il y a échec. De la rigueur ou du laxisme, on ne sait plus de quel côté aller. Je crois qu'on va s'orienter de plus en plus vers une impossibilité matérielle de stationner sur la place Saint-Pierre, sur les trottoirs, etc. Impossibilité matérielle parce qu'il faudra effectivement mettre quelque chose et vous aurez sous peu, j'espère, un premier exemple sur la place du Huit Septembre. Vous remarquez toutefois rue des Granges où on a déjà mis des bornes alors que certains commerçants ne le voulaient pas, les voitures se faufilent dans la partie qui reste sans bornes et stationnent à nouveau sur les trottoirs. Il y a quand même de l'exagération ! Éduquer les chauffeurs, c'est un problème de longue haleine. Mais en tout cas comme on a échoué aussi bien d'un côté que de l'autre, on va s'orienter maintenant vers des contraintes. On a d'ailleurs un projet qu'on va réaliser sur la place du Huit Septembre très prochainement.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.